

Attestation de conformité aux Certificats d'Économies d'Énergie

(document à renseigner par l'entreprise chargée des travaux)

Travaux cofinancés par le Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure et Loir



Nature des biens concernés par la présente attestation :

Installation d'un luminaire d'éclairage extérieur.

Secteur d'application :

Eclairage public existant, autoroutier, routier, urbain, dit « fonctionnel », permettant simultanément tous les types de circulation (motorisée ou piétonne).

Eclairage existant d'ambiance urbaine : rues, avenues, parcs, allées, voies piétonnes

Eclairage extérieur privé existant : voiries, parking, parcs, etc.

Cette opération ne concerne pas les illuminations de mise en valeur des sites.

Référence :

Fiche Certificat d'économie d'énergie – **opération standardisée n° RES-EC-04**

Montant de certificats en kWh cumac : 6 400 kWh cumac / luminaire

Renseignements relatifs aux travaux réalisés :

Nom et adresse du chantier :

.....

Coordonnées de l'entreprise chargée des travaux :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone : Télécopie : Courriel :

Date de début des travaux (JJ/MM/AA) : Date de fin des travaux (JJ/MM/AA) :

Nombre de luminaires remplacés :

Partie réservée au SDE 28

Montant du certificat : kWh cumac

L'entrepreneur précité atteste que le(s) luminaire(s) installé(s) respecte(nt) les trois exigences suivantes :

- Ensemble optique fermé d'un indice de protection (IP) de 55 minimum,
- Efficacité lumineuse de l'ensemble lampe + auxiliaire d'alimentation ≥ 70 lumens par watt,
- Valeur du pourcentage de flux de lampe sortant du luminaire installé, directement dirigé vers l'hémisphère supérieur du luminaire (ULOR) $\leq 3\%$ en éclairage fonctionnel et $< 20\%$ en éclairage d'ambiance.

De plus, l'entrepreneur s'engage, pour cette opération, à ne pas signer d'Attestation de travaux avec un autre acteur que le Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure et Loir.

Nom du représentant de l'entreprise :

Fonction :

A

Le

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE